

# Les Temps nouveaux. Supplément littéraire

Les Temps nouveaux. Supplément littéraire. 1913/01/25.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).



# LES TEMPS NOUVEAUX

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

## SOMMAIRE

- Les Fondeurs, Léon et Maurice Bonneff.  
 Comme ça se pratique, Brieux.  
 Leur Soif, Marcello Fabri.  
 Hors des Dogmes, Elisée Reclus.  
 L'imbécillité des Peuples, Boucher de Perthes.  
 Les Mensonges du Patriotisme, Charles Richet.

## LES FONDEURS

A Hussigny-Goubrange, le 22 août 1900, le premier fondeur, Gilson, fait prévenir, à onze heures et demie du soir, l'ingénieur Vidard que le haut-fourneau laisse échapper les gaz, entre les briques, près du trou de coulée. (Il nous a été donné de voir l'un de ces fourneaux menaçants : à la base du foyer, des flammes d'un joli bleu papillonnaient, brillaient, tremblaient comme la lumière des bougies sous le vent, s'éteignaient pour briller encore ; on eût dit la danse de feux follets. C'étaient des gaz de combustion, riches en oxyde de carbone, qui fuyaient par une fissure des briques.)

L'ingénieur vint aussitôt. Depuis longtemps, les fondeurs avaient prévenu la direction que les briques calcinées menaçaient ruine, mais les commandes pressaient pour réparer le fourneau ; il eût fallu l'éteindre, on préféra continuer. L'ingénieur, de sa canne, frappa le pied du fourneau.

Aussitôt, la brique calcinée, qui n'avait plus que quelques centimètres d'épaisseur, céda, l'eau entra dans le creuset, l'explosion retentit et le métal en fusion jaillit à travers l'atelier. Sauve qui peut ! C'est en telle occasion, le cri général ? L'ingénieur s'enfuit, mais le feu liquide l'atteint aux jambes ; il

tombe. Le fondeur s'arrête, hurlant, les yeux brûlés. On les sauve au prix de mille efforts — les sauveteurs étant eux-mêmes atteints par la fonte — on les emporte. L'ingénieur demeure infirme.

Le 25 décembre 1907, le haut-fourneau VIII de Moyeuve (près Thionville) explose. Le fondeur italien Pietro Grasoli meurt carbonisé ; trois autres ouvriers sont blessés mortellement.

Quand l'explosion est due à la déflagration des gaz, le haut-fourneau tout entier saute de la base au sommet, avec le bruit que produiraient cent canons tirant à la fois. Les tuyères, la soufflerie, les chaudières explosent ; en l'espace d'une minute, la fonte en feu se répand, et, de tous les hommes présents autour du fourneau, peu échappent à la mort.

L'explosion la plus violente des dernières années se produit, le 10 janvier 1907, aux aciéries John Laughlin, de Pittsburg (Etats-Unis). L'équipe de nuit : fondeurs, ferrailleurs, crasseurs, ouvriers de la poche de coulée, soixante hommes, venaient de prendre leur service. L'usine était en pleine activité ; rien ne laissait soupçonner l'imminence d'une catastrophe, d'autant moins à redouter que les fourneaux, du modèle le plus récent, avaient été éprouvés et fonctionnaient parfaitement.

Alors que les fondeurs vont procéder à la coulée, le coup de tonnerre de l'explosion retentit, le haut-fourneau, éventré, lance les fragments de ses parois dans toutes les directions ; les toits, les charpentes d'acier, les piliers de fonte, épais comme des chênes, les murs de soutènement sautent et couvrent le pays de projectiles dans un rayon d'un kilomètre. Et tandis que l'incen-

die se déclare, furieux, sur six points de l'usine à la fois, la fonte en fusion se jette à travers l'atelier en une vague profonde de six pieds, le recouvre tout entier. Brûlés vifs par les matériaux, la trombe de cendres et d'étincelles, les mains calcinées, les yeux brûlés, le visage ne formant plus qu'une plaie noire, les hommes essaient de fuir. Le torrent de feu les rattrape, les cloue sur le sol en se figeant et les ouvriers agonisent et meurent en poussant des cris qui glacent les cœurs à deux milles de distance.

Non, la plume ne saurait dire les souffrances de ces malheureux hommes, dont le cadavre même ne put être arraché au métal.

Sur soixante, un seul échappa, Knox.

« Le métal en fusion, déclara cet ouvrier, pleuvait de toute part et des fleuves de fonte liquide serpentaient sur le sol. Menacé d'une mort horrible au cas où le métal eût avancé plus vite que moi, Dieu merci, je pus atteindre un endroit où je grimpai et où je me mis en sûreté.

« Quant à mes camarades, je ne sais ce qu'il est advenu d'eux ; je n'en ai vu aucun après l'explosion. »

Pour ajouter à l'horreur de ces scènes infernales, contèrent les journaux américains, les femmes, les enfants, les amis des ouvriers habitant les villages voisins de l'usine, accoururent au bruit de l'explosion. La direction fit fermer les grilles et ne laissa pénétrer personne : l'affolement le plus absolu s'était emparé de tous ; on ne songeait pas à organiser des secours. Tout semblait inutile, on attendait la mort.

Le magistrat qui procéda à la première enquête ramassa lui-même, sous des cendres brûlantes et des scories, la jambe d'un ouvrier. Il ordonna que des recherches fussent exécutées immédiatement. Les équipes de déblaiement entreprirent le travail en courant les plus grands dangers : les murs s'effondraient à tout instant et le sol que l'on foulait était ardent. Les hommes de bonne volonté travaillèrent sous les jets d'eau des pompes, luttant contre les incendies. Ils mirent à jour trois cadavres. On

ne put les identifier : il ne restait que des tronçons de membres, des os calcinés. La chaleur ne permettait pas d'atteindre à l'emplacement même du haut-fourneau : le magistrat renonça à retrouver les corps des victimes...

La même année, le 5 octobre, pareille catastrophe se produisit aux aciéries de Butler (Pensylvanie). Le haut-fourneau sauta, la fonte coula en torrent par l'atelier, brûlant les corps, arrachant les membres, crevant les yeux. L'incendie ajouta son horreur à celle de l'explosion : des flammes de six mètres couronnèrent les murs, chassant les sauveteurs ; la toiture s'effondra. Sur quarante ouvriers, quatre furent tués sur le coup : on ne les retrouva pas. Vingt furent blessés mortellement ; ils moururent dans les quarante-huit heures, quarante-huit heures d'une agonie hurlante où l'on ne pouvait toucher à leurs corps sans arracher la peau. Onze demeurèrent infirmes à jamais. L'aspect des blessés était indescriptible : les bras, les oreilles, le nez ou les doigts arrachés, les yeux brûlés jusqu'au fond des orbites, plus de cils ni de sourcils, plus de cheveux. Tous étaient méconnaissables. Certains attendirent plus d'une heure, en cet état, qu'on pût déblayer les décombres pour les délivrer.

La foule des parents se rua contre les grilles closes de l'usine, on la repoussa ; des briques volèrent, la police chargea et les femmes furent blessées en grand nombre.

Dans le bassin de Longwy, pour douze heures de travail, le premier fondeur gagne 5 fr. 50, le second 4 francs à 4 fr. 50 et le troisième 3 fr. 75 à 4 francs. Le décrasseur qui assure l'écoulement de la crasse par le trou de laitier et de ferrailleur, qui nettoie le hall après la coulée, gagnent 3 fr. 75 à 4 francs par jour ou par nuit. Tous ces ouvriers — qu'on ne l'oublie pas — travaillent 24 heures sans désemparer chaque quinzaine.

**Léon et Maurice Bonneff.**

(La Vie tragique des Travailleurs, de la page 103 à la page 107, chez Rouff).